



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Comité de pilotage

Schéma Régional Biomasse Centre-Val de Loire

4 juin 2025

Accueil et introduction

- **Madame Temanuata GIRARD**

Vice-Présidente du Conseil régional, déléguée à
l'Agriculture et l'alimentation

- **Madame Florence GOUACHE**

Secrétaire Générale aux Affaires Régionales

et

- **Monsieur Jérémie GODET**

Vice-Président du Conseil régional, délégué au
Climat, aux transformations écologiques et
sociales des politiques publiques, à la transition
énergétique, à l'économie sociale et solidaire et
à la vie associative

1- Etat d'avancement du SRB Centre-Val de Loire et rôle du COPIL

2- L'état des lieux

- La production d'énergie actuelle à partir de la biomasse
- Les gisements de biomasse : déchets, agriculture et forêt

3- Echange sur les volumes supplémentaires de biomasse mobilisable à des fins énergétiques aux horizons 2030, 2035 et 2050

4- Prochaines étapes

- Le plan d'action du SRB
- La démarche d'évaluation environnementale

1- Etat d'avancement du SRB Centre-Val de Loire et rôle du COPIL

Où en est-on ?



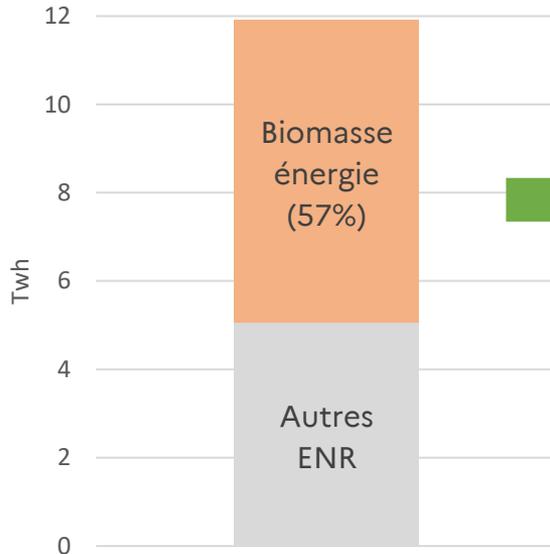
Rôle du comité de pilotage

- Assurer le suivi de l'élaboration du SRB
- Eclairer les décisions des deux maitres d'ouvrage : Préfète de région et Président du Conseil régional

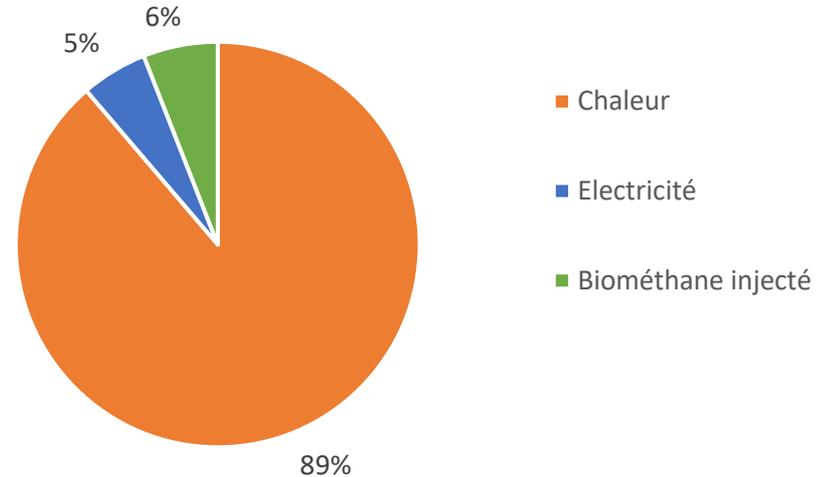
2- L'état des lieux

La biomasse énergie en RCVL

Production régionale d'énergie renouvelable en 2023



Les modes de valorisation de l'énergie issue de la biomasse en région Centre-Val de Loire (2023)



Production régionale d'énergie biomasse en 2023 : 6,9 TWh.

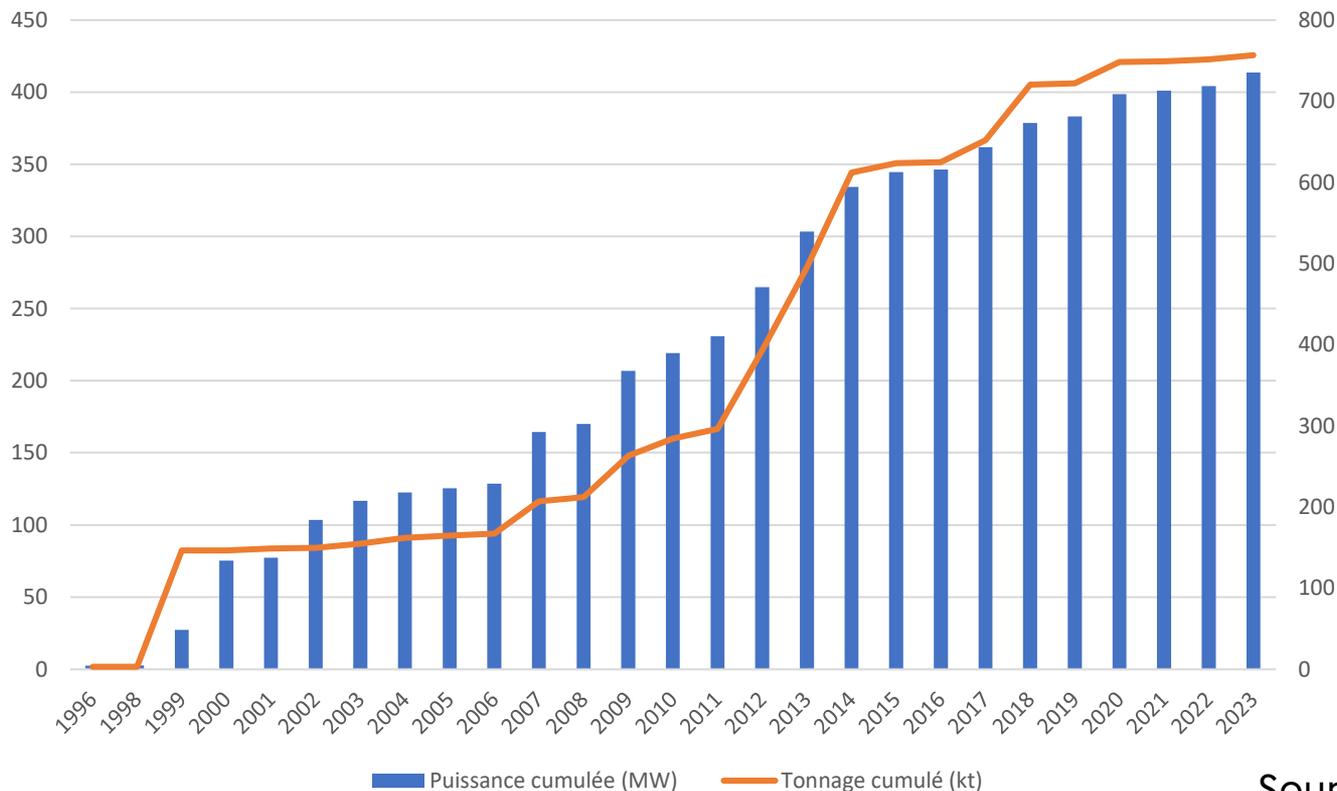
Source : OREGES décembre 2024.

Production d'énergie issue de la biomasse

GWh	Chaleur	Electricité	Biométhane	Total
Bois énergie (installations individuelles, collectives et industrielles)	5 942	159	0	6 101
Unités d'incinération des ordures ménagères (UIOM)	37	94	0	131
Installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND)	41	46	49	136
Méthaniseurs	54	64	383	501
Total biomasse énergie	6 074	363	432	6 869

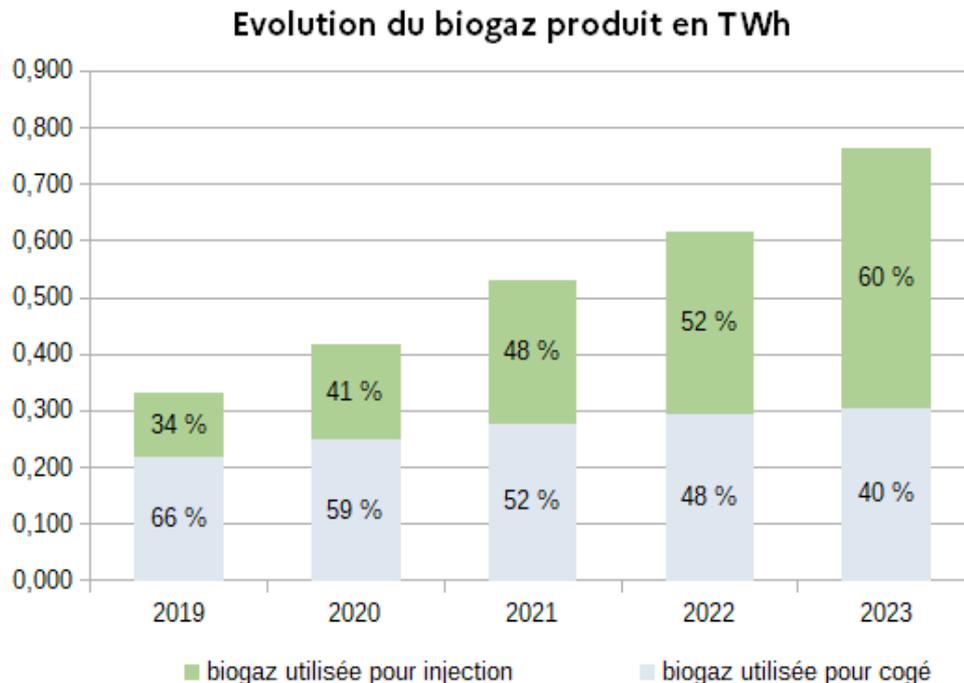
Année 2023. Unité : GWh. Sources : OREGES (décembre 2024), ODRE et DREAL.

Chaudières bois



Source : FIBOIS

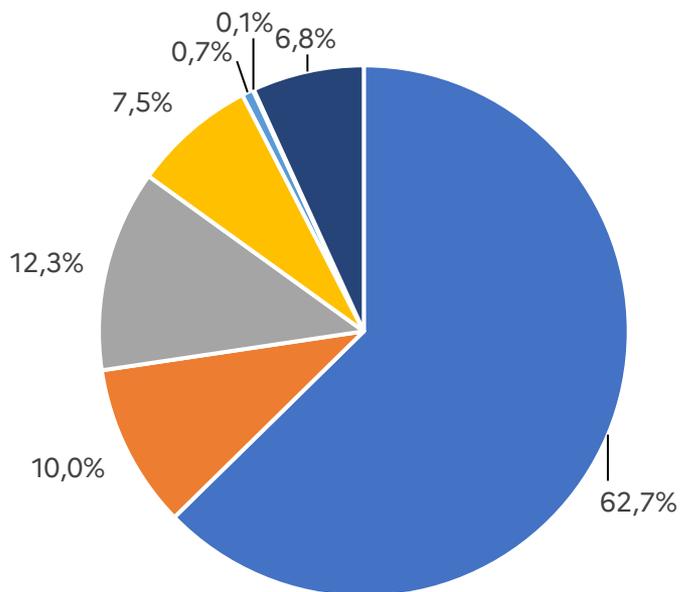
Production de biogaz



Source : DREAL Centre-Val de Loire.

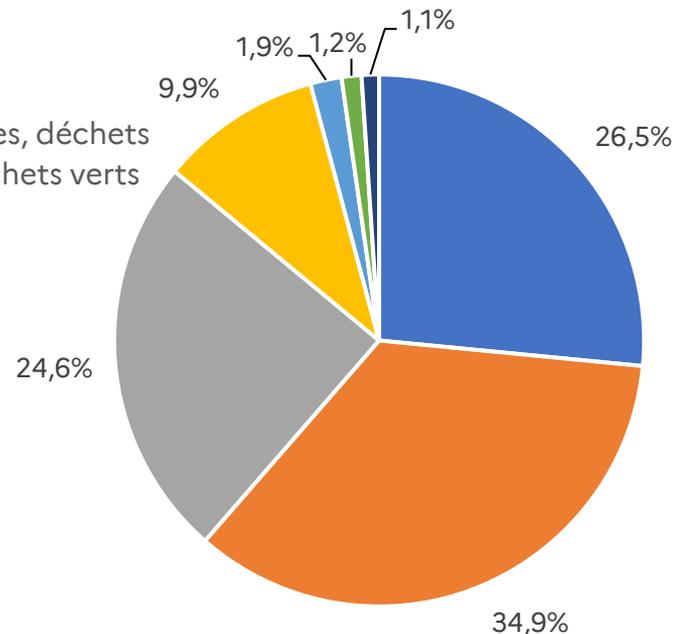
Intrants des installations de méthanisation en 2023

Cogénération



- Effluents d'élevage
- Cultures intermédiaires
- Biodéchets : déchets alimentaires, déchets organiques des industries et déchets verts
- Résidus végétaux
- Déchets de STEP urbaine
- Autres intrants
- Cultures principales

Injection



Source : DREAL CVL

Présentation des gisements de biomasse

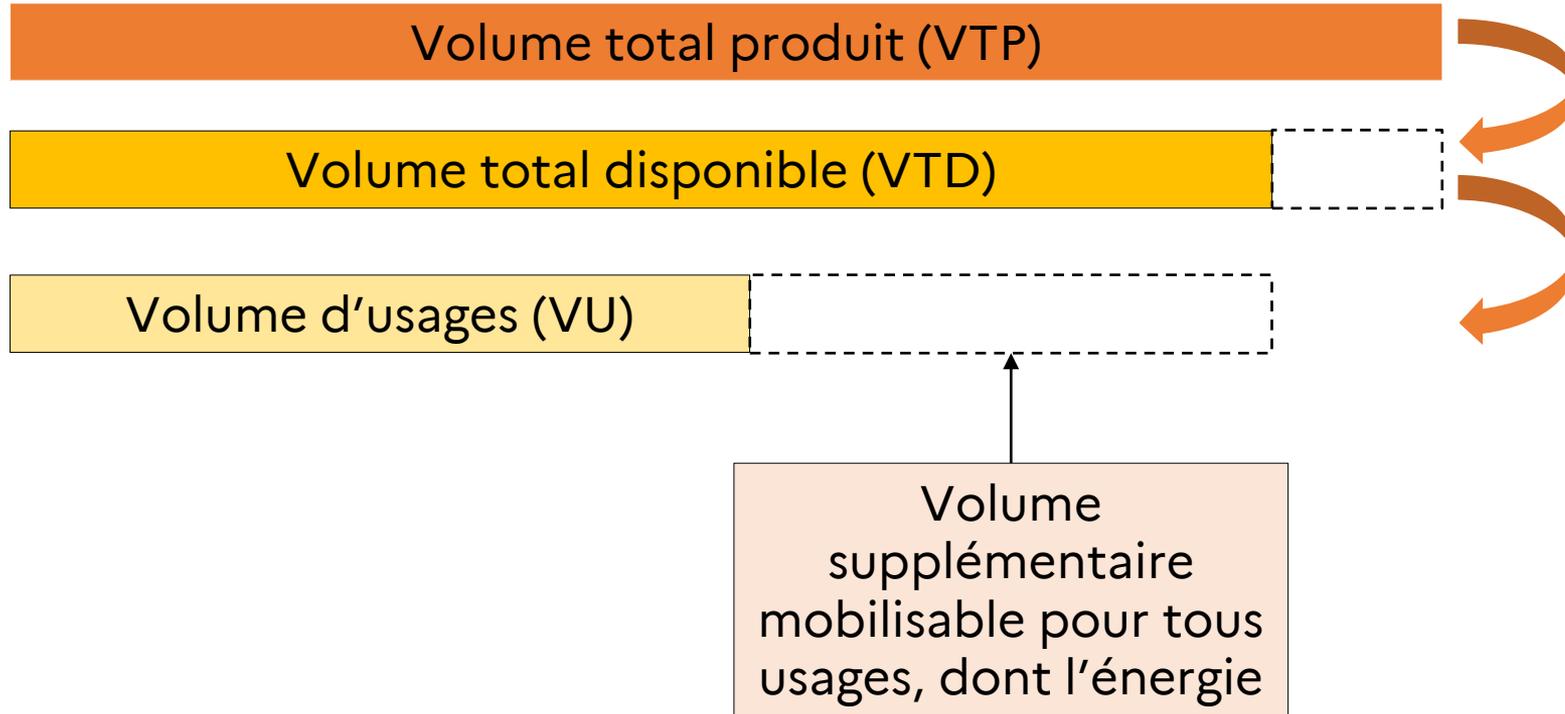
- **Biomasse issue des déchets**
- Biomasse agricole
- Biomasse forestière

La biomasse issue des déchets

- Déchets verts
- Biodéchets alimentaires
- Déchets d'assainissement
- Déchets de bois



Méthode



Les déchets verts

- Des volumes collectés en augmentation entre 2015 et 2021 (236 400 t en 2015 et 280 074 t en 2021) soit un rythme moyen de 7 300 t/an.
 - Principalement orientés vers le compostage
 - Hypothèse d'évolution :
 - Développement du traitement in situ et de proximité \Rightarrow poursuite de la dynamique actuelle puis ralentissement à l'horizon 2030 (production estimée à 50 000 t) puis stabilisation au-delà
 - faible développement de la méthanisation des déchets verts à l'horizon 2030
- \Rightarrow Volume supplémentaire mobilisable pour l'énergie (méthanisation) par rapport à 2021 = **200 t MB /an, soit 0,1 GWh/an.**

Volume collectés en 2021 = 280 074 tMB/an

Compostage = 280 000 tMB/an
et méthanisation \approx 100t MB/an

Supplémentaire mobilisable = 50 000 tMB/an

supplémentaire mobilisable pour l'énergie = 200 tMB/an

Les biodéchets alimentaires ménagers et assimilés

- Un gisement important : la fraction fermentescible des ordures ménagères est estimée à 31%, soit 168 454 t (2021).
 - 30% des déchets enfouis
 - Des déchets qui se prêtent bien à la méthanisation
 - La collecte séparée se développe : 1000 t ont été collectées en 2024 (enquête régionale ADEME 2024) mais à un rythme modéré
 - Hypothèse d'évolution :
 - D'après les réponses des collectivités ayant répondu à l'enquête ADEME et en extrapolant aux territoires n'ayant pas encore choisi leur stratégie de tri à la source :
=> 21 500 t supp de déchets collectés par an à l'horizon 2030, **dont 60% orientés vers la méthanisation**, tel qu'envisagé par les structures interrogées
- ⇒ Volume supplémentaire mobilisable pour l'énergie par rapport à 2024 (méthanisation) =
12 900 t MB /an, soit 13,4 GWh/an

Les biodéchets alimentaires des activités économiques

- Un gisement important : le tonnage produit (170 000 t) auquel on soustrait les quantités déjà valorisées (80 000 t en 2019) conduit à un **volume supplémentaire mobilisable** de 90 000 t susceptible d'être collecté séparément.
- Cette hypothèse demeure optimiste et n'est envisagée qu'à l'horizon 2050.
 - ⇒ Volume supplémentaire mobilisable pour l'énergie (méthanisation) par rapport à 2019 = **54 000 t MB /an**, soit **56,7 GWh/an**.

Volume produit
= 170 000 t
MB/an

Quantités déjà valorisées
= 80 000 t MB/an

Volume supplémentaire
mobilisable = 90 000 t MB/an

Volume supplémentaire
mobilisable pour l'énergie
= 54 000 t MB/an

Déchets d'assainissement

- Quantités produites : 40,2 Mt MS/an.
 - 18 % des boues de STEP méthanisées avec production de biogaz : La Riche, 393 000 équivalents habitants (EH) et Bourges +, 105 000 EH.
 - Hypothèses retenues :
 - les 3 autres STEP de plus de 100 000 EH pourraient méthaniser leurs boues sur site d'ici à 2035.
 - à l'horizon 2050, les stations d'une capacité comprise entre 10 000 et 100 000 EH vont progressivement participer à l'approvisionnement d'un méthaniseur territorial ou mutualiser leurs équipements.
- ⇒ Volume supplémentaire mobilisable pour l'énergie (méthanisation) par rapport à 2023 = **20 300 t MS /an**, soit **46,2 GWh/an**.

Déchets de bois

- Un gisement estimé à 350 000 t dont 300 000 t collectés.
 - 41 % sont valorisés dans la fabrication de panneaux, et 37 % en tant que combustible et 22 % sont enfouis en ISDND.
 - Un accroissement des volumes semble possible mais limité.
 - Hypothèses retenues :
 - amélioration du tri, déploiement de la REP (responsabilité élargie du producteur) bâtiment et construction et restrictions en matière d'enfouissement ⇒ valorisation des 70 000 t de déchets actuellement enfouis, privilégiant les utilisations matière, donc seulement 10 % pour l'énergie.
- ⇒ Volume supplémentaire mobilisable pour l'énergie (méthanisation) par rapport à 2023 = **7 000 t/an**, soit **29,7 GWh/an**.

Synthèse déchets

Ressource	2030		2035		2050	
	t/an	GWh/an	t/an	GWh/an	t/an	GWh/an
Déchets verts (MB)	200	0,1	200	0,1	200	0,1
DMA alimentaires (MB)	9 000	9,4	12 000	12,5	12 900	13,4
DAE alimentaires (MB)	6 000	6,3	12 000	12,6	54 000	56,7
Boues de STEP (MS)	0	0	8 824	19,5	20 294	46,2
Déchets de bois	3 000	12,7	5 000	21,2	7 000	29,7
Total		28,5		65,9		146,1

Au total, un gisement supplémentaire mobilisable pour l'énergie de **146 GWh/an** est envisagé pour les déchets à l'horizon 2050.

Temps d'échange

sur les volumes supplémentaires de biomasse mobilisable à des fins énergétiques

Biomasse issue des déchets

Présentation des gisements de biomasse

- Biomasse issue des déchets
- **Biomasse agricole**
- Biomasse forestière

Biomasse agricole : les travaux réalisés

Etape actuelle : finalisation de l'état des lieux

estimation, à la date de l'établissement du SRB, de la production régionale des catégories de biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique, de leur mobilisation et de l'utilisation qui en est faite pour des usages énergétiques et non énergétiques

La démarche :

- Analyse de l'ensemble des catégories de biomasse agricole
- Premier diagnostic : **identification des gisements agricoles présentant le plus grand potentiel**
- Première restitution et travail en atelier (juin 2024) : **confirmation des compléments à apporter**
- Compléments : les travaux de la filière viti-vinicole ; confirmation des estimations, zoom et cartographie des gisements « effluents d'élevage » et CIVE

Les suites:

- Second atelier (mars 2025) : **début des travaux prospectifs (freins et leviers)**

Biomasse agricole : les gisements

- Biomasse *solide* issue de la viticulture (sarments et ceps de vignes...) et de l'arboriculture fruitière
- Plantes à fibres (lin, chanvre), plantes à parfum (lavande, lavandin)
- Déchets, résidus et coproduits industriels
- Pailles et menues pailles de céréales
- Pailles et menues pailles d'oléagineux
- Cannes de maïs
- Pailles de protéagineux
- Fanes de betteraves
- Autres résidus de culture
- Issus de silos
- CIVE
- Effluents d'élevage (fumiers, lisiers)

Biomasse agricole : estimation des volumes

- Analyse de l'ensemble des catégories de biomasse agricole
- Première estimation (ordres de grandeur) à l'échelle régionale et hiérarchisation (données 2020)
- Compléments et cartographie pour 2 gisements majeurs : effluents d'élevage et CIVE

Catégorie de ressource	VOLUME TOTAL DISPONIBLE
Biomasse solide issue de la viticulture	10 000 tMS
Biomasse solide issue de l'arboriculture	11 880 tMS
Plantes à parfum (lavande et lavandin)	3 200 tMS
Pailles et menues pailles de céréales <i>dont pailles</i> <i>dont menues pailles</i>	831 900 tMS <i>630 900 tMS</i> <i>201 000 tMS</i>
Cannes de maïs	43 500 tMS
Issues de silos	45 000 tMB
Cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE)	1 959 480 tMS
Effluents <i>dont fumiers</i> <i>dont lisiers</i>	4 270 640 tMB soit 774 858 tMS <i>3 660 879 tMB soit 732 175 TMS</i> <i>609 761 tMB soit 42 683 tMS</i>

Le gisement « Effluents d'élevage »

• Finalisation de l'état des lieux

Des données 2023 disponibles avec le calcul du volume total produit détaillé par cheptel et les volumes d'usages renseignés (ONRB)

⇒ un volume supplémentaire disponible maximum en effluents de **2 481 557 tMB** (volume potentiel maximum) soit **422 469 tMS**, correspondant à la part actuellement utilisée en épandage et dont une partie pourrait être potentiellement valorisée pour de la méthanisation

• Potentiel maximum

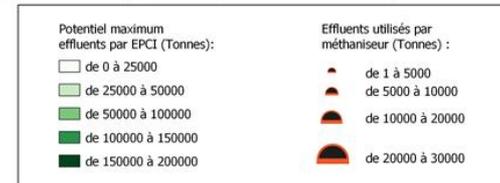
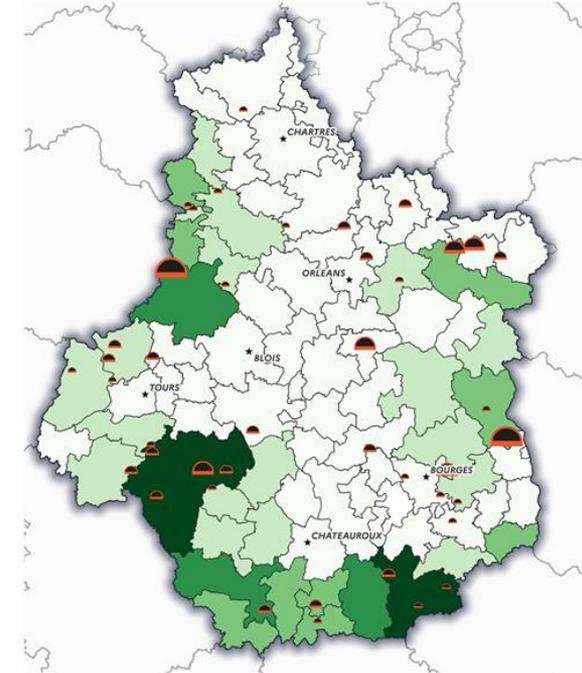
Volume supplémentaire disponible maximum en effluents : **2 481 557 tMB** soit **422 469 tMS**

Calcul du volume supplémentaire disponible maximum en effluents à l'échelle de chaque EPCI : Volume supplémentaire disponible maximum calculé par cheptel* effectif par cheptel en UGB EPCI / effectif par cheptel en UGB région

Carte volume supplémentaire disponible maximum en effluents à l'échelle des EPCI : code couleur indiquant le tonnage (intensité couleur croissante avec le tonnage)

Source : tableau synthèse données ONRB 2023 effluents, DRAAF/DREAL 07-11/2024

⇒ Un volume supplémentaire potentiellement mobilisable dépendant des choix qui seront fait en terme d'allocation de cette ressource entre fertilisation organique (directement apportée au champ) et valorisation des digestats de méthanisation.



Le gisement « CIVE »

- Finalisation de l'état des lieux

Des apports bibliographiques qui confirment les hypothèses de calcul

20 % max de la SAU occupée par des CIVE (pour respecter les rotations), ciblé sur les surfaces totales en céréales et oléo protéagineux

Un rendement théorique moyen retenu : 6 tMS/ha/an

- Potentiel maximum

Volume supplémentaire disponible maximum en CIVE : **1 880 000 tMS**

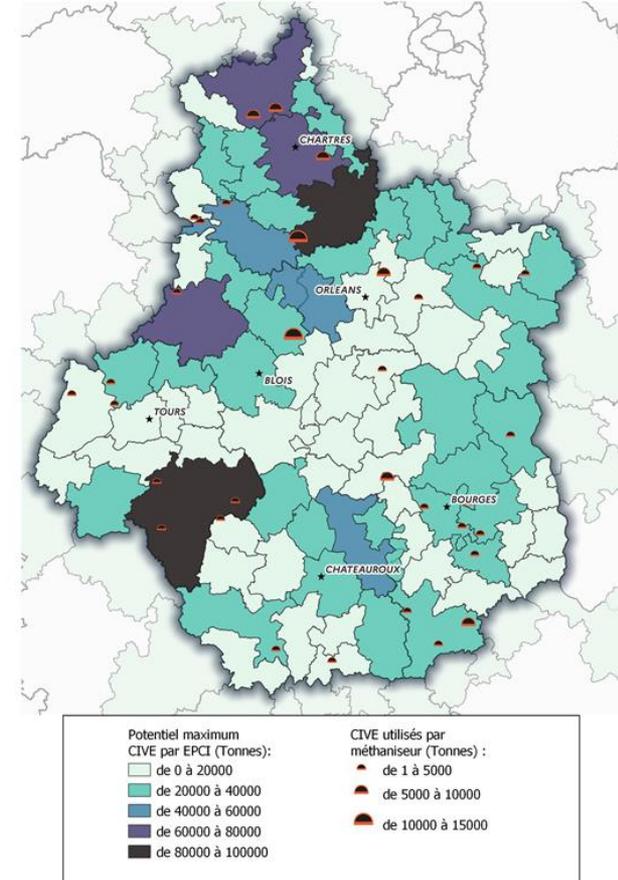
Calcul du volume supplémentaire disponible maximum en CIVE à l'échelle de chaque EPCI :

$$V_{\max} \text{ CIVE} = \text{SAU COP (ha)} * 20 \% * 6 \text{ t/ha/an}$$

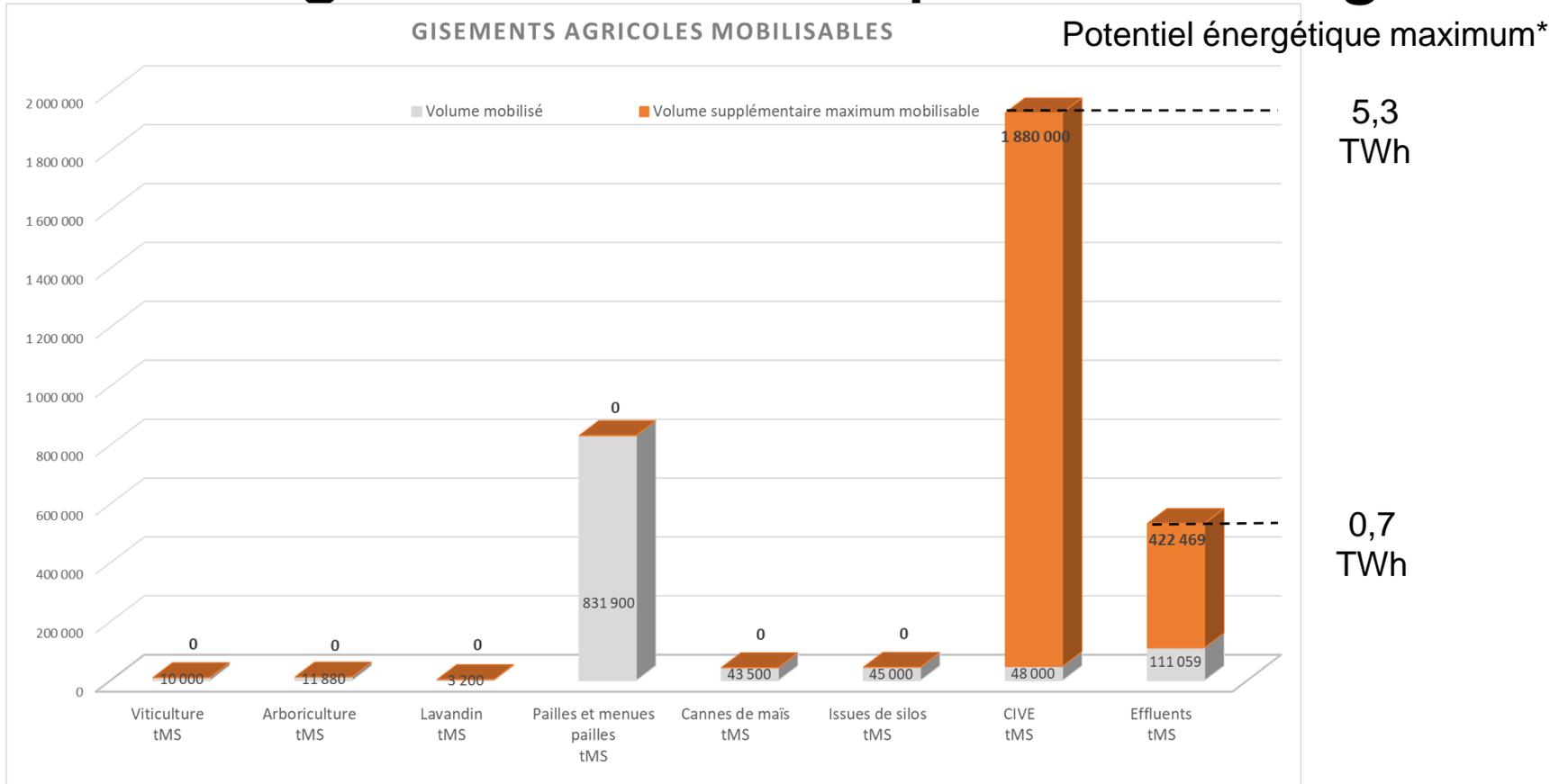
Carte volume supplémentaire disponible maximum en CIVE à l'échelle des EPCI : code couleur indiquant le tonnage (intensité couleur croissante avec le tonnage)

Source : données SAA 2023

⇒ **Un gisement non contraint : un volume supplémentaire potentiellement mobilisable dépendant principalement des objectifs qui seront retenus pour le développement de nouveaux méthaniseurs.**



Biomasse agricole : volumes et potentiel énergie



* : calcul selon Outil Ambitions régionales Biométhane pour la régionalisation de la PPE 3, ADEME, mai 2025

Temps d'échange

sur les volumes supplémentaires de biomasse
mobilisable à des fins énergétiques

Biomasse agricole

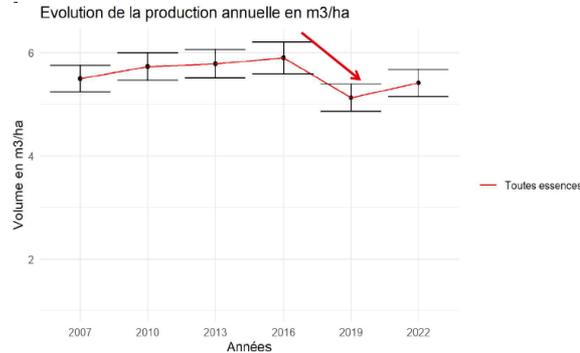
Présentation des gisements de biomasse

- Biomasse issue des déchets
- Biomasse agricole
- **Biomasse forestière**

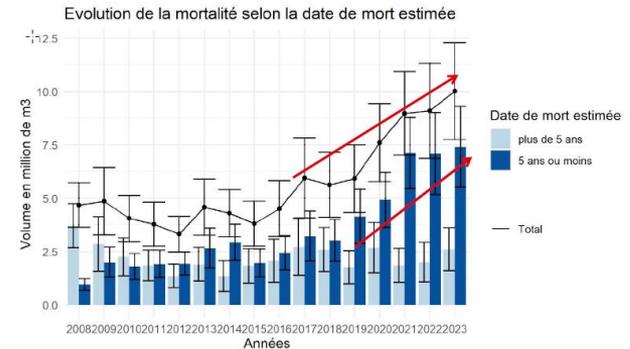
Les gisements de biomasse forestière

Les gisements de biomasse forestière mobilisables dans le futur ont fait l'objet d'études dans le cadre de l'élaboration du programme régional de la forêt et du bois (PRFB). Le PRFB approuvé fin 2020 prévoit ainsi, en application d'un scénario de gestion dynamique validé par les acteurs, la mobilisation de 670 000 m³ de bois supplémentaire à l'échéance 2026 par rapport à 2016 et potentiellement de 2Mm³ à l'échéance 2036.

L'impact du changement climatique et des années 2018, 2019, 2020 et 2022 se fait nettement sentir et l'IGN mesure en région CVL :



une réduction de 5% de l'accroissement biologique malgré l'extension des surfaces boisées



une augmentation de 10% de la mortalité qui dépasse 1Mm³/an dans la région

Les gisements de biomasse forestière

Actualisation des données PRFB prenant en compte l'impact du changement climatique

Réunion d'un **groupe de travail** avec les acteurs de l'amont forestier le 31/03 pour simuler les disponibilités à échéance 2020-2035 et 2035-2050 à l'aide de l'outil de projection élaboré par l'IGN et le FCBA prenant en compte des **scénarios** de :

- Dynamique de renouvellement (2 scénarios) ;
- Changement climatique (3 scénarios : tendanciel, intermédiaire, pessimiste) ;
- Gestion : 3 scénarios basés sur les taux de prélèvement (70%, 80% 100%) et 3 scénarios basés sur les niveaux de récolte (maintien, +10Mm³ , +22Mm³)

Application possible de scénarios différents en fonction :

- Du type de propriété (public / privé)
- Du type de peuplement (feuillu / résineux)

Les gisements de biomasse forestière

Les scénarios retenus par le GT :

- **renouvellement** : montée en puissance progressive du rythme de plantation pour l'atteinte de l'objectif du « milliard d'arbres »
- **climatique** : intermédiaire (succession de crises avec périodes de répit permettant à la forêt de récupérer)
- **Gestion** :
 - → *en forêt publique* (domaniale en CVL) : maintien des pratiques actuelles = récolte de 80% de l'accroissement biologique (feuillus et résineux)
 - → *en forêt privée* : prélèvement de 80% de l'accroissement biologique pour les résineux ; récolte maintenue à son niveau actuel ou augmentée de 10% pour les feuillus

Les gisements de biomasse forestière

1 - Proposition de modulation de l'application des scénarios retenus par le GT

- L'application à l'ensemble de la forêt régionale de ces scénarios « dynamiques » de gestion interroge sur :
 - La durabilité sur le long terme de tels prélèvements, supérieurs à l'accroissement biologique entraînant une décapitalisation du stock de bois sur pied
 - La faisabilité de l'application de tels scénarios quand on sait que 40% de la surface forestière régionale n'est pas couverte par un document de gestion durable
- ➔ proposition de n'appliquer les scénarios dynamiques que sur les 60% de la surface de forêt « gérée »
- Les disponibilités supplémentaires à échéance 2035 seraient comprises dans une fourchette de 80 000 à 210 000 m³ au total, soit **25 000 à 63 000 m³** de bois énergie

Les gisements de biomasse forestière

2 - Proposition de modulation de l'application des scénarios retenus par le GT :

- Demande des professionnels de travailler sur un scénario plus ambitieux
 - Proposition de faire porter un effort supplémentaire sur l'augmentation de la surface en forêt gérée par une action volontariste sur les propriétés de 10 ha à 20 ha qui représentent 110 000 ha :
- ➔ cible = mise en gestion de 60% de cette surface, soit 66 000 ha. Dans cette hypothèse ambitieuse la part de la surface « non gérée » passerait de 40% à 34%.
- ➔ Les disponibilités supplémentaires à échéance 2035 seraient alors comprises dans une fourchette de 155 000 à 298 000 m³ au total, soit **85 000 à 133 000 m³** de bois énergie

Les gisements de biomasse forestière

Les résultats des projections :

A l'horizon 2035, ce sont donc entre **76 000 et 120 000 tonnes** de bois énergie en provenance des forêts régionales ($1 \text{ m}^3 = 0,9 \text{ t}$) qui pourraient être mobilisées.

En prenant un PCI moyen de 3 MWh/t , la quantité d'énergie provenant de biomasse forestière pourrait être comprise entre **230 et 360 GWh** d'énergie supplémentaire.

En supposant stable, voire en légère diminution la consommation de bois bûche dans le secteur domestique (amélioration de l'efficacité énergétique des logements et des performances des appareils, hivers moins rigoureux), cette mobilisation complémentaire sera prioritairement orientée vers les réseaux de chaleur et le secteur industriel.

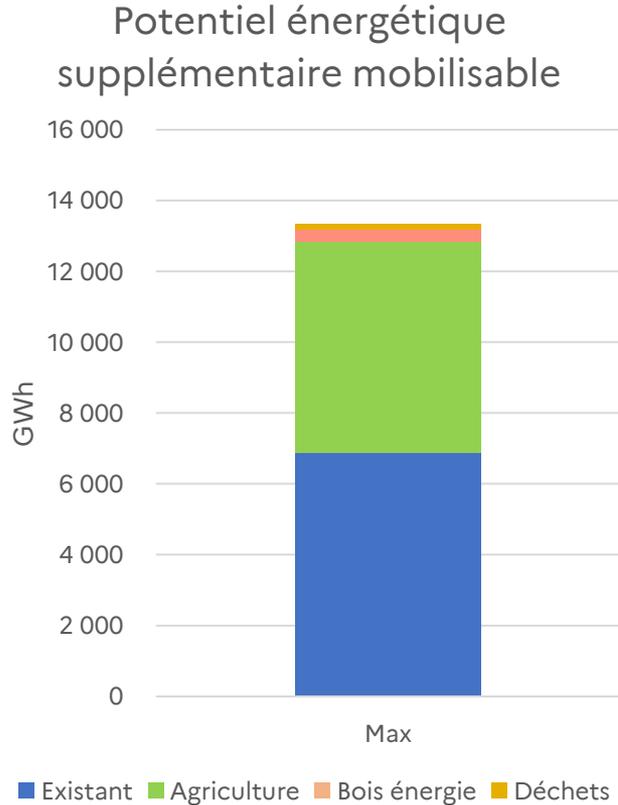
Ce gisement complémentaire représente entre 10 et 16% de la consommation estimée des chaufferies en service dans la région (environ 750 000 t/an)

Temps d'échange

sur les volumes supplémentaires de biomasse mobilisable à des fins énergétiques

Biomasse forestière

Synthèse des trois gisements



GWh	Potentiel de production supplémentaire max SRB	Production énergétique 2023
Agriculture	5 958	6 870
<i>dont effluents d'élevage : fumiers</i>	647	
<i>dont effluents d'élevage : lisiers</i>	79	
<i>dont cultures intermédiaires (CIVE)</i>	5 232	
Bois énergie - gisement forestier	360	
Déchets	146	
TOTAL	6 464	6 870

Biométhane injecté

T0 en 2023

Production totale de biométhane injecté : 432 GWh (Source : DREAL)

Effluents mobilisés en méthanisation : 33 483 t MS soit 7,9 % Vmax

CIVE mobilisées en méthanisation : 48 000 t MS soit 2,5 % Vmax

Objectif de territorialisation PPE 3 / 2030

3 700 GWh

(travaux en cours 2025)

L'atteinte de cet objectif **implique que** :

- Environ 11% de la Surface agricole utile en céréales et oléoprotéagineux contribue à la production de CIVE
- L'épandage d'effluents est substitué à moitié par du digestat dans les pratiques agricoles
- L'ensemble du gisement supplémentaire est orienté vers l'injection

Objectif de territorialisation PPE 3 / 2035

4 300 – **6 000 GWh**

(travaux en cours 2025)

L'atteinte des **6 000 GWh** implique que :

- Environ 18% de la Surface agricole utile en céréales et oléoprotéagineux contribue à la production de CIVE
- L'épandage d'effluents est substitué en totalité par du digestat dans les pratiques agricoles
- L'ensemble du gisement supplémentaire est orienté vers l'injection
- Quasiment pas de marges de progression après 2035

Bois énergie

T0 en 2023

Production chaleur à partir du bois énergie : 5 942 GWh (Source : OREGES, décembre 2024)

Production existante
à partir du bois
énergie = 5 942 GWh



Potentiel de production max SRB
Gisement forestier = 360 GWh
Déchets bois = 30 GWh



Potentiel de
production d'énergie
= 6 332 GWh

Objectif de territorialisation PPE 3 /
2030

7 000 GWh > 6 332 GWh
(travaux en cours 2025)

Objectif de territorialisation PPE 3 /
2035

7 200 – 8 400 GWh >> 6 332 GWh
(travaux en cours 2025)

Temps d'échange

- Le rythme envisagé de mobilisation de la biomasse agricole pour la production de biométhane est-il soutenable ?
- Le rythme envisagé de mobilisation de la biomasse forestière pour la production de chaleur est-il soutenable ?

Prochaines étapes

Le plan d'action

- Ateliers de concertation : 1^{er} juillet 2025
- **Biomasse déchet**
- **Biomasse agricole**
- **Biomasse forestière**

Biomasse issue des déchets : la suite des travaux

Le document d'orientation (plan d'action du SRB)

Premiers **leviers** identifiés en ateliers (juin 2024 et mars 2025)

- Amélioration du tri à la source
- Développement de la collecte
- Mutualisation des équipements
- Sensibilisation et formation
- Accompagnement technique et financier
- Nouvelles technologies

Biomasse agricole : la suite des travaux

Seconde étape : élaboration du document d'orientations

objectifs quantitatifs de développement et de mobilisation des ressources de biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique

mesures régionales ou infrarégionales nécessaires pour atteindre les objectifs

Un premier travail en atelier le 19 mars 2025 : les conditions de réussite pour la mobilisation des ressources de biomasse agricole identifiées

Les premiers enjeux identifiés

- **Le(s) modèle(s) de méthaniseur** : méthaniseurs agricoles (élevage) ; évolution cogénération/injection ; évolution vers des méthaniseurs de plus grande taille (territoriaux) ; le portage
- **Le financement** : levée de fonds ; conditions de marché ; participation citoyenne
- **L'acceptabilité** : conception des projets (implantation, taille) ; juridique (recours)
- **La mobilisation des ressources** : engrais organique/digestat ; mise en culture de CIVE

Biomasse forestière : la suite des travaux

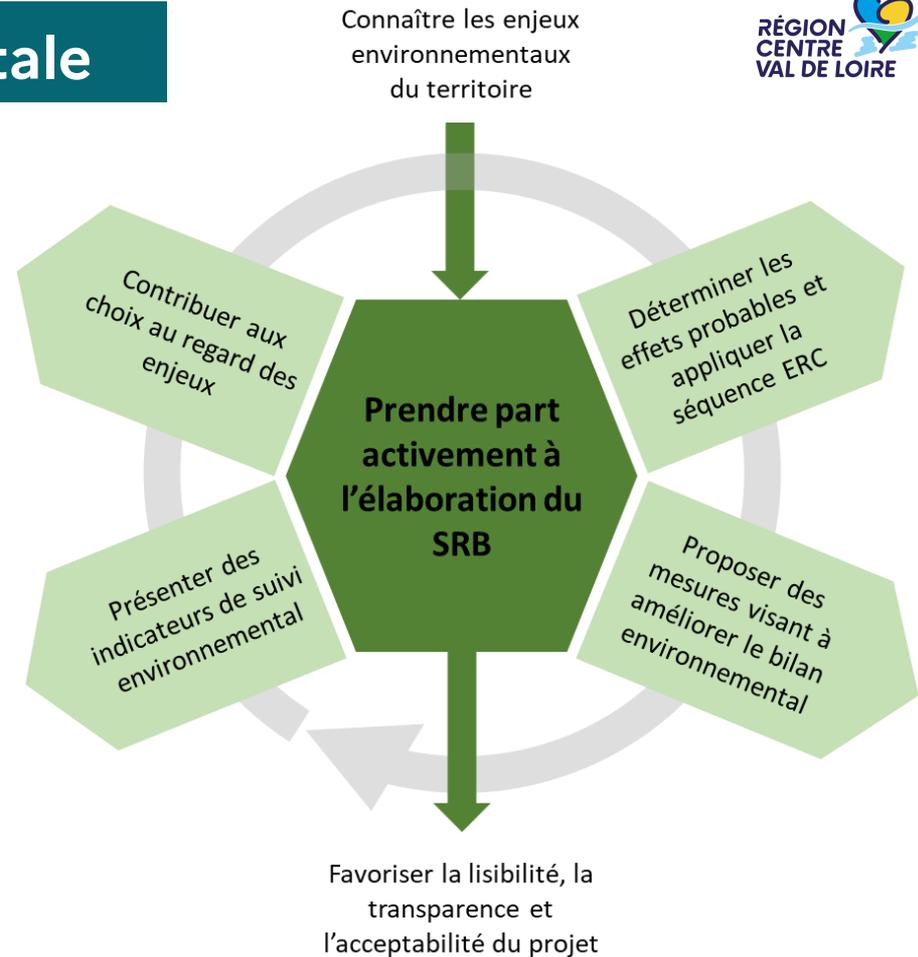
Elaboration du document d'orientation qui fixera :

- Les objectifs de mobilisation et les types d'utilisation à privilégier en intégrant la hiérarchie des usages (« merit order »)
- Les actions à conduire pour atteindre ces objectifs tout en continuant à gérer durablement la forêt (puits de carbone, réservoir de biodiversité) sur le long terme dans le contexte du changement climatique

Évaluation environnementale

- Intégrer l'ensemble des **enjeux environnementaux du territoire** dans le processus d'élaboration du SRB
- Rendre compte des **effets du SRB sur l'environnement** et justifier les choix réalisés lors de son élaboration
- Enrichir les réflexions sur les **conditions de durabilité** de mobilisation de la biomasse et sur la recherche du **meilleur équilibre** entre production d'énergie décarbonée et valorisation de la biomasse
- **Éclairer toutes les parties prenantes et personnes intéressées** sur les effets du SRB

ERC : Eviter, Réduire, Compenser



Évaluation environnementale stratégique

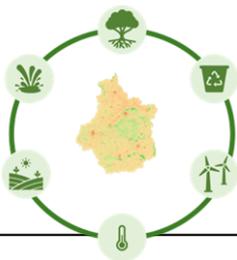
1

État initial de l'environnement

- Analyse des thématiques de l'environnement

- Examen des perspectives d'évolution de l'environnement

- Identification des **enjeux environnementaux**



2

Évaluation environnementale

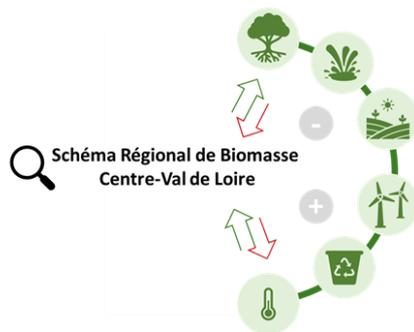


Schéma Régional de Biomasse
Centre-Val de Loire

- Évaluation du projet** au regard des enjeux environnementaux

- Analyse des **incidences Natura 2000**

3

Séquence ERC

- Proposition et, le cas échéant, intégration de mesures d'évitement, réduction, compensation pour **corriger les effets probables négatifs**

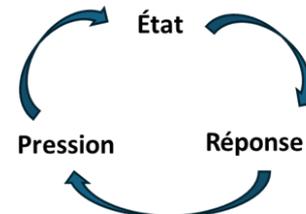
- Proposition de mesures supplémentaires pour **optimiser les effets probables positifs** ou préciser les effets incertains

4

Suivi des effets

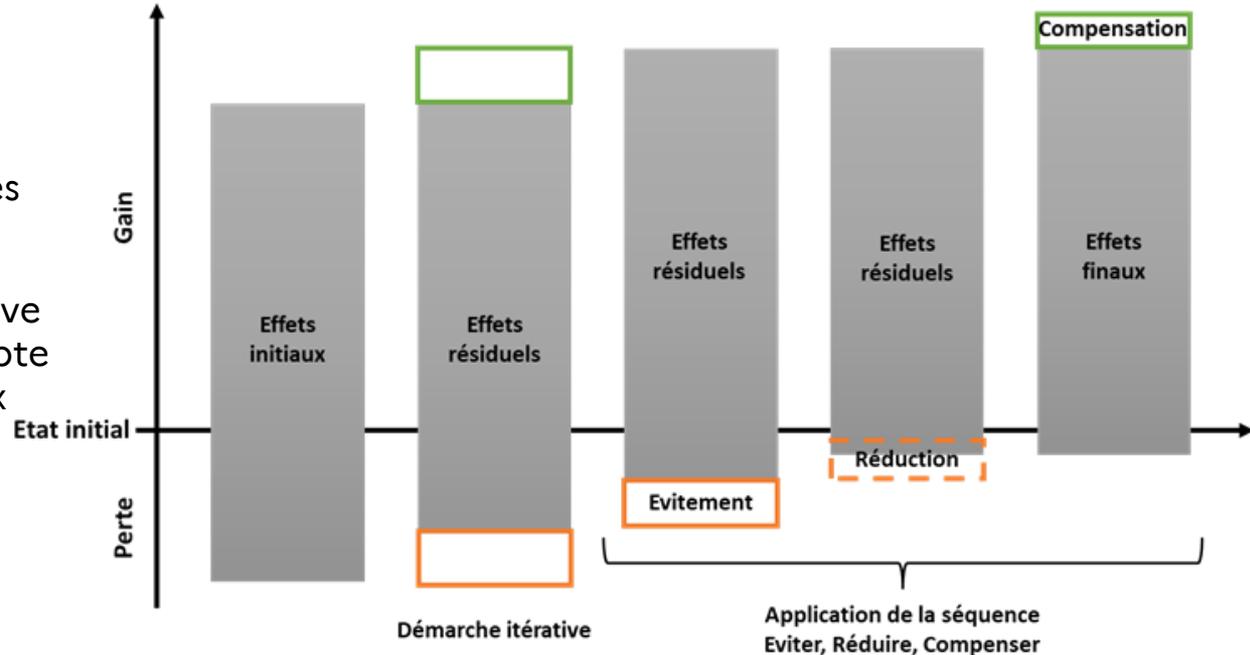
- Proposition d'indicateurs visant le **suivi des effets réels du SRB sur l'environnement**

- Intégration du dispositif de suivi du SRB



Méthode

- Rendre compte des effets notables prévisibles de la mobilisation de biomasse sur l'environnement et sur les sites Natura 2000
- Faire vivre la démarche itérative afin d'assurer la prise en compte des enjeux environnementaux



Travail d'élaboration :

- **Articulation** avec le PRFB et les échéances de la PPE
- S'appuyer sur les **dispositifs existants**, assurer le pilotage du SRB avec l'existant (PRFB, SRADDET, PRPGD), démontrer les **moyens de mise en œuvre** (caractère opérationnel)
- **Territorialisation** des objectifs dès que possible
- Prendre en compte l'**ensemble de l'utilisation de la biomasse** (y compris usages non énergétiques), ainsi que les **flux entrant/sortant** de la région
- Intégrer **le suivi environnemental et les mesures ERC** au sein des fiches actions
- Attention particulière portée sur la **ressource forestière** et prendre en compte le **cycle de l'azote** dans les réflexions

Évaluation environnementale stratégique :

- S'assurer de la retranscription des concertations et choix réalisés pour le SRB
- Ne pas rechercher à ne représenter que les effets positifs et les quantifier dès que possible
- Présenter des bilans énergétiques et d'émission de GES des technologies de valorisation de la biomasse

Merci pour votre attention